



Frais de route ou de déplacement

Par **loct**, le **01/03/2011** à **13:13**

Bonjour,

Je suis conducteur routier chez un grand groupe national de transport , j'ai intgré le groupe en 2006 . Comme chaque routier on a le droit au frais de route hors domicile , j'ai constaté que mes frais de route (midi-soir-découcher- petit déjeuner) sont pas égales aux frais de route payer aux autre collègues (7 euros par jours de difference).

Esct ce que mon employeur a le doit de faire la difference entre les salariès a ce niveau la (frais de route)
merci d'avance